

Les Compagnies Loblaw limitée Subventions « Pour après l'école » pour 2010

Appel de propositions

Dans le cadre de leur programme de subventions, Les Compagnies Loblaw limitée appuient les organismes de bienfaisance du Canada dans leurs efforts visant à créer un environnement de soutien et de participation où les enfants et les adolescents peuvent, après l'école (« 15 h 30 »), enrichir leurs connaissances et compétences en nutrition, activité physique et vie saine. Un financement pouvant atteindre 5 000 \$ est disponible pour les programmes axés sur l'organisation d'activités saines après les classes, et qui sont organisés près des magasins de Les Compagnies Loblaw limitée.

Ces subventions ont pour objet de rendre plus accessibles les programmes récréatifs novateurs qui aident les jeunes Canadiens à améliorer leur condition physique et leur alimentation, à nouer des liens avec leur collectivité et à acquérir des compétences qui leur seront utiles la vie durant.

Critères de sélection

- Programmes récréatifs encourageant la participation à des activités saines après l'école auprès de jeunes - de la maternelle jusqu'à la fin du secondaire - qui autrement n'auraient pas accès à des programmes leur permettant d'améliorer leur condition physique et leur santé en raison des coûts correspondants ou de divers autres obstacles.

Critères d'admissibilité

- Organismes de bienfaisance canadiens enregistrés proposant des programmes profitant directement aux jeunes, de la maternelle jusqu'à la fin du secondaire.
- Cette subvention n'est pas accordée aux particuliers, écoles ou associations de parents qui travaillent pour le compte d'une seule institution ni aux campagnes de levée de fonds.
- Seules les demandes dûment remplies seront examinées. La demande doit être accompagnée d'une copie des états financiers vérifiés de l'organisme pour les deux dernières années, ainsi que de la demande dûment remplie, qui ne doit pas faire plus de trois (3) pages.

LA DATE LIMITE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE EST LE 30 JUILLET 2010.

Processus de sélection

Chaque demande reçue sera d'abord examinée par le personnel de Les Compagnies Loblaw limitée. En août, les demandes présélectionnées seront passées en revue par un comité de sélection et les responsables dont la demande a été retenue en seront avisés au plus tard le 7 septembre 2010.

Coordonnées et date limite :

- Les demandes télécopiées, remises en main propre ou postées seront refusées.
- Pour toute demande envoyée avant la date limite, un courriel d'accusé de réception sera transmis dans les deux semaines de la réception.

Autres questions

Si vous avez des questions au sujet du programme de subventions « Pour après l'école » de Les Compagnies Loblaw limitée ou si vous désirez obtenir des conseils avant de soumettre votre demande, veuillez communiquer avec :

Peggy Hornell
Sr. Director, Community Investment
Loblaw Companies Limited
giving@loblaw.ca
905.459.2500 x 613626